



Traité Betsa

Michna 10 - Chapitre 1

משלחין כלים, בין תפורין בין שאינן תפורין, אף על פי שיש בהן
כלאיים, והן לצורך המועד; אבל לא סנדל מסומר, ולא מנעל
שאינו תפור. רבי יהודה אומר, אף לא מנעל לבן, מפני שהוא
צריך אומן. זה הכלל--כל שניאותים בו ביום טוב, משלחין אותו.

On peut [s']envoyer des vêtements, qu'ils soient cousus ou non, même s'ils contiennent des mélanges interdits (Cha'atnez) de textiles, si c'est pour les besoins de la fête ; mais [on ne s'envoie] pas des sandales cloutées (voir Massekhet Chabbat 60) ni des chaussures non cousues. Rabbi Yéhoua dit : « [On ne s'envoie] pas non plus de chaussures blanches, qui nécessitent [l'intervention] d'un artisan ». En règle générale, on peut s'envoyer tout ce qu'on peut utiliser le jour de fête.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions